

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 11

Rubrik: Congrès et conférences

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contre la guerre et contre le renchérissement de la vie.

La Réunion du Bureau socialiste international

Presque tous les pays affiliés à l'Internationale socialiste étaient représentés à la séance, tenue dernièrement à Zurich.

Vandervelde préside, assisté du secrétaire général Huysmans. Cette première séance dure six heures.

Elle est consacrée à l'examen de la situation internationale et de la question marocaine.

Prennent part au débat: Vaillant, Bebel, Vandervelde, Adler, Molkenbuhr, Troelstra, Roussel, Rosa Luxembourg, Quelch, Longuet et Chiotti qui annonce l'accord pleinement réalisé de la C. G. T. italienne et du Parti pour la grève générale contre l'expédition tripolitaine.

Du débat se dégage l'accord profond et l'indestructible volonté des prolétariats organisés des pays intéressés d'empêcher la guerre, sur les bases de la décision de Stuttgart, par l'accord du Parti et des syndicats.

Voici les résolutions qui ont été adoptées:

Pour la solidarité internationale

Le conflit colonial du Maroc, suscité par le capitalisme avide d'expansion et de débouchés, pendant des mois, exposé les plus grands pays civilisés au danger d'une guerre fratricide avec toutes ses terribles conséquences; ce danger, qui paraît momentanément diminué, *n'est pas écarté définitivement* et peut, d'un jour à l'autre, renaître à l'état aigu. Il constitue un état chronique et permanent de la société capitaliste.

Le prolétariat organisé, lui, ne veut la guerre à aucun prix. Il travaillera de toutes ses forces au maintien de la paix.

Le Bureau constate avec satisfaction que le prolétariat socialiste des pays menacés de guerre — en Allemagne, en France, en Angleterre, en Italie, en Espagne — a su opposer la plus courageuse et la plus énergique résistance aux folies criminelles des fomentateurs de guerre; il est apparu à tous, par ses puissantes démonstrations, comme un élément actif et efficace de la paix universelle.

Le Bureau est convaincu que le prolétariat, conscient de sa mission de classe, continuera à faire avec une énergie croissante tout son devoir, pour organiser et fortifier la solidarité internationale des travailleurs.

Le Bureau rappelle à chacune des sections nationales, notamment à celles des pays aujourd'hui menacés par le conflit marocain ou d'autres conflits coloniaux, Allemagne, Angleterre, France,

Turquie et Italie, les résolutions de leurs congrès nationaux et des congrès internationaux de Stuttgart et de Copenhague contre la guerre. *Le Bureau international compte sur elles, sur leur action individuelle et commune pour prévenir et empêcher la guerre.*

Le Bureau engage les Partis socialistes à intensifier leur mouvement de protestation contre les partages et empiètements coloniaux qui s'effectuent en ce moment, par voie de marchandages diplomatiques, sans l'intervention des peuples et de leur représentation nationale.

Cette politique est de nature, en effet, à aggraver les antagonismes actuels et à préparer pour l'avenir de nouveaux dangers de guerre.

Le Bureau socialiste international décide de prendre l'initiative d'organiser, d'accord avec les différents Partis socialistes, des démonstrations internationales contre la guerre et, d'une manière générale, de développer par tous les moyens le mouvement contre la guerre.

Contre les affameurs

Voici, d'autre part, la résolution présentée par la citoyenne Rosa Luxembourg, à propos du renchérissement de la vie, et également votée à l'unanimité par le Bureau:

Le Bureau socialiste international constate que le renchérissement désastreux des moyens d'existence qui pousse, dans un pays capitaliste après l'autre, les masses populaires affamées à des protestations violentes, est d'abord la conséquence de la politique douanière sans scrupules, suivie dans la plupart des Etats capitalistes, ainsi que de la politique criminelle de protection des intérêts agrariens, que les Partis socialistes combattent systématiquement; que, d'autre part, ce renchérissement est la suite des manœuvres des cartels capitalistes, les plus redoutables ennemis du prolétariat et de sa lutte émancipatrice.

Le Bureau fait appel aux travailleurs et travailleuses de tous les pays qui souffrent du renchérissement exorbitant des nécessités de la vie, pour qu'ils s'affilient en masse aux Partis socialistes et aux organisations syndicales, et fortifient ainsi l'armée du prolétariat conscient qui lutte efficacement contre la cherté de la vie, puisqu'il s'attaque à la société capitaliste qui, au fond, est la cause réelle du renchérissement actuel de l'existence.



Congrès et conférences.

Le congrès syndical à St-Gall.

Après avoir goûté un repas qui eût suffi pour chasser les Italiens et les Turcs de la Tripolitaine sans un coup de fusil, les délégués se rendirent de nouveau à la salle du congrès, pour entendre l'exposé du secrétaire de l'Union syndicale sur:

La situation générale du mouvement syndical en Suisse.

Hugger s'était chargé de dessiner à grands traits un tableau de la situation dans laquelle les organisations syndicales du pays se débattent actuellement. L'orateur devait fournir aux délégués les indications générales nécessaires pour juger en connaissance de causes toutes les questions à l'ordre du jour et tout spécialement le problème de l'organisation et de l'action syndicales en Suisse. Le secrétaire de l'Union syndicale n'ayant pas jugé utile de concentrer ses idées et ses conclusions en thèses ou en résolutions, il était plutôt difficile de suivre l'ordre de son exposé dans la discussion. L'orateur commence par une comparaison de l'état actuel des organisations syndicales avec la force numérique des syndicats du pays dans le passé.

En 1908, on comptait en Suisse environ 612,000 salariés dans l'industrie, dans le commerce et dans les services des transports. Sur ce nombre il y avait près de 113,000 syndiqués en tout, cela correspond à une proportion de 18,4 pour cent. En déduisant le personnel des chemins de fer, des postes et des douanes, qui en 1908 était entièrement en dehors du Gewerkschaftsbund (70,000 salariés, dont près de 43,000 syndiqués), il restait 540,000 salariés dans les entreprises industrielles ou commerciales, dont 65,000 adhéraient au Gewerkschaftsbund, ce qui correspond à une proportion moyenne de 12 pour cent pour les branches industrielles ou professionnelles en question.

Aujourd'hui, l'Union syndicale se compose de 21 fédérations corporatives ou industrielles, avec un total de 75,000 membres, en chiffre rond. D'après les renseignements que nous avons pu obtenir sur le nombre des ouvriers et ouvrières occupés dans les branches professionnelles adhérant à l'Union syndicale, il faut compter avec 560,000 salariés. Le pour-cent des syndiqués aurait donc augmenté de 12,1, en 1908, à 13,2 jusqu'à la fin de l'année 1911.

Si l'on étend la comparaison plus loin dans le passé, le progrès réalisé paraît plus considérable. Ainsi en 1903 le Gewerkschaftsbund comptait 30,000 membres, en 1900 seulement 16,000, et en 1892 il ne comptait que 9500 adhérents.

Ces chiffres sont plus significatifs lorsqu'on tient compte des difficultés et des embûches auxquelles l'organisation syndicale se heurte en Suisse. Comme difficultés particulières à notre pays, l'orateur cite l'état de décentralisation ou d'éparpillement de certaines industries, dont les entreprises se répartissent encore sur un grand nombre de localités souvent difficiles à atteindre par nos propagandistes. Il y a ensuite le manque de grandes villes industrielles qui paraissent indispensables pour la formation de puissants foyers d'agitation syndicale. Puis, la forte proportion des mi-paysans (ouvriers de fabrique non qualifiés, qui arrivent de la campagne) possédant leur lopin de terre qu'ils cultivent à côté de leur travail de fabrique, gêne beaucoup la propagande.

Il reste les différences de langue, de race, d'instruction et d'opinion, résultant du grand nombre d'ouvriers étrangers arrivés en Suisse des pays les plus divers. Les statistiques officielles prouvent que seuls les Etats-Unis se trouvent dans une situation semblable à la nôtre, par rapport à l'affluence des ouvriers étrangers.

Bref, les organisations syndicales de notre pays doivent venir à bout de tant de difficultés résultant de ces circonstances qui, cependant, n'exercent pas la même influence sur tous les syndicats, car quelques-uns d'entre eux sont mieux placés ou mieux disposés pour répondre aux exigences de la situation. Les rapports spéciaux qui ont paru dans la *Revue syndicale*, donnent des renseignements détaillés à ce sujet.

Dans certaines branches professionnelles l'organisation, c'est-à-dire l'adhésion des ouvriers, se poursuit presque automatiquement, pendant qu'il y a des professions et des industries entières où nous devons encore apprendre l'art de déployer une propagande fructueuse.

Malgré les progrès réjouissants réalisés par un grand nombre de syndicats, et tout en tenant compte des difficultés à surmonter par notre œuvre de propagande, il reste à constater que la plupart de nos fédérations syndicales sont trop faibles, pour s'assurer une influence prépondérante sur la formation des conditions de travail dans l'industrie en question.

L'orateur rend aussi son auditoire attentif sur les progrès réalisés par les *associations patronales*. On constate que, depuis quelques années, les fédérations patronales en Suisse se sont développées et sont devenues puissantes, pour résister aux revendications des travailleurs syndiqués. Jamais la résistance patronale n'était aussi forte et tenace que nous l'avons dû constater à l'occasion des derniers mouvements de salaire. Outre cela, les crises industrielles, les effets du renchérissement de la vie et l'attitude injuste et réactionnaire de certains gouvernements vis-à-vis des luttes syndicales, c'est plus qu'il ne faut pour rendre le mouvement ouvrier difficile.

Par conséquent, nos organisations syndicales auraient besoin de renforcer de beaucoup et leur constitution intérieure et leur influence extérieure, si elles veulent devenir capables de vaincre tous les obstacles semés sur leur chemin par nos adversaires, ou résultant des circonstances défavorables.

Une comparaison de l'état de notre organisation syndicale avec celui des autres organisations affiliées à l'Internationale syndicale montre que nous n'arrivons pas encore en dernier lieu, malgré les peines que nous avons à développer notre mouvement. Seuls l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les pays scandinaves nous dépassent de beaucoup dans la proportion des syndiqués. Quant aux organisations des autres pays, elles ne sont, relativement, guère plus fortes que la nôtre, malgré que les conditions dans les pays respectifs paraissent plus simples, plus favorables que chez nous au développement de l'organisation syndicale. Dès que l'on étend la comparaison au versement des cotisations, le résultat paraît encore plus à notre avantage. Les 100,000 ouvriers syndiqués en Belgique versent à peine les $\frac{3}{4}$, plus de 500,000 syndiqués en France ne versent que le double, et les 600,000 syndiqués en Italie payent à peu près autant que les 75,000 ouvriers syndiqués adhérant à l'Union suisse des fédérations syndicales.

La constatation de ces faits ne doit nullement nous irriter, puisqu'il faut, avant tout, suivre l'exemple de ceux qui marchent devant nous. Puis, notre situation ne se présente sous une vraie lumière que quand on la compare au but à atteindre. Il faut bien reconnaître que nous sommes encore beaucoup trop éloignés de ce but.

La conclusion de cet examen de la situation est que *les comités centraux et les militants des organisations syndicales doivent chercher, avant tout, à résoudre le problème de rendre la propagande plus efficace.*

Un militant très expérimenté de la plus grande fédération syndicale en Allemagne prétendait, lors du dernier congrès des métallurgistes à Mannheim, que la propagande la plus efficace était *celle des hommes de confiance, faite personnellement dans les ateliers*. Nous partageons cet avis, cependant il présuppose deux conditions essentielles.

La première, c'est l'existence d'un bon nombre d'hommes de confiance capables de convaincre leurs camarades de la nécessité de l'organisation et capables de répondre à toutes les objections sérieuses formulées contre le mouvement syndical. La seconde, c'est une classe ouvrière disposée à participer à l'action syndicale et sen-

sible à la propagande. Ces deux conditions existent en Allemagne beaucoup plus que chez nous, puisque l'Allemagne dispose de nombreux grands centres industriels et que les conditions économiques et sociales sont plus unilatérales, paraissent plus simples qu'en Suisse.

Ici, nous sommes continuellement obligés de recommencer à former des hommes de confiance et des militants qui arrivent à peine à bout de la petite besogne de tous les jours. La diversité des langues rend cette œuvre d'instruction encore plus difficile et plus coûteuse. Il est donc urgent pour nous de prendre les mesures nécessaires pour élever des hommes de confiance en nombre suffisant, notre œuvre d'instruction syndicale doit devenir plus intense et plus rationnelle. Jusqu'ici cette tâche n'était accomplie qu'à moitié, seulement occasionnellement, et le plus souvent sans méthode. Dans certaines fédérations on en laissait le soin aux sections ou aux unions ouvrières. Pour combler ces lacunes, l'orateur recommande l'organisation de *cours d'instruction syndicale*, autant que possible avec le concours des unions ouvrières, dans les principales villes et centres industriels. Pour le cas où le congrès approuve l'idée émise, le comité de l'Union syndicale aurait à soumettre à une prochaine séance de la commission syndicale un projet pour l'organisation de ces cours.

L'orateur passe ensuite à une critique sur *l'organisation des rapports, sur l'administration et sur la presse syndicale*. Un peu partout on constate le manque de camarades expérimentés. Les fédérations capables de répondre aux exigences et à toutes les éventualités du moment sont bien rares chez nous et il y a encore trop de fédérations dont les comités centraux ignorent ce qui se passe dans les sections. Quant à l'administration et au service des secours, l'orateur s'en tient aux résultats de la statistique syndicale et aux objections contenues dans les commentaires accompagnant la publication de ces résultats et il recommande aux comités centraux des fédérations en déficit de veiller à ce que les recettes et les dépenses ne s'éloignent pas trop de l'équilibre.

Au sujet de la presse syndicale qui laisse beaucoup à désirer au point de vue de sa qualité, l'orateur recommande l'organisation *d'offices communs de rédaction* pour les fédérations des mêmes industries et pour autant que les organes corporatifs de publication ne peuvent pas fusionner. Cela permettrait aux organisations faibles de profiter de la collaboration de forces spéciales pour l'instruction de leurs membres.

Par la formation de cartels industriels, les fédérations corporatives des branches industrielles similaires pourraient s'entendre sur l'édition en commun de brochures de propagande, de feuilles volantes, etc., puis, autant qu'elles possèdent des institutions analogues de secours, elles pourraient s'entendre pour centraliser leurs commandes de matériel de bureau, d'imprimés, de formulaires, etc. Surtout les petites fédérations gagneraient par ce procédé, parce que les frais de rédaction, les frais de traduction et d'impression diminuent relativement à mesure que les commandes s'agrandissent ou que la besogne est répartie plus rationnellement. Ces cartels permettraient également aux comités des fédérations affiliées de s'entendre plus facilement sur les mesures préparatoires et sur la tactique à suivre dans les mouvements de salaire, et enfin leur union assurerait aux petites fédérations une influence plus forte au sein de l'ensemble des fédérations affiliées à l'Union syndicale.

Enfin, le domaine le plus important de l'activité syndicale, c'est *la préparation et la direction des mouvements servant à l'amélioration des conditions de travail ou à la résistance contre l'oppression patronale*.

Malheureusement, c'est sur ce domaine que nos or-

ganisations accusent encore le plus de lacunes. D'abord, dans la plupart de nos fédérations, on n'est qu'insuffisamment orienté sur ses propres forces, on l'est encore moins sur celles de nos adversaires, et généralement les connaissances que les comités centraux et ceux des sections des fédérations en lutte possèdent sur la situation économique, la marche des affaires, les conditions de travail et d'existence des travailleurs en cause ne sont que superficielles.

L'orateur constate aussi que dans certaines fédérations on n'enregistre pas assez régulièrement les faits et les événements se produisant avant, pendant et après les conflits économiques. A côté de certaines fédérations qui veulent peut-être un peu trop régler par avance, il en existe dont les comités ignorent les causes, la marche et les résultats des mouvements de salaire importants.

Dans ces conditions, il n'est pas possible de donner ensuite aux membres un aperçu général sur le fonctionnement de la fédération ni sur son influence et ses mérites pour l'amélioration des conditions de travail. Peut-on donc s'étonner, s'il y a désaccord entre les membres, les comités de sections et le comité central d'une fédération, quand il s'agit de la tactique à suivre dans les mouvements et particulièrement dans les luttes économiques? La presse syndicale et le service des rapports doivent fonctionner de sorte que les membres groupés dans les sections soient continuellement au courant de la marche générale, des besoins et des efforts de l'organisation centrale; la discipline et la solidarité continues sont à ce prix.

Il s'agit de remplir ces conditions, et nous n'assistons plus au triste spectacle que les sections se lancent dans des mouvements mal emmanchés, pendant que les comités centraux ne seront admis à collaborer aux mouvements que juste pour fournir les fonds nécessaires.

Quant à la solidarité que l'on exige de la part des autres fédérations, soit par rapport aux secours financiers ou pour donner suite à une décision de boycottage ou pour la collaboration directe à la lutte, il est à observer que cette solidarité doit se baser sur la réciprocité. Ceux qui se lancent dans des entreprises plus ou moins aventureuses, sans tenir compte de l'avis et sans égard pour ceux dont ils exigeront ensuite des actes de solidarité, ne doivent pas se plaindre si, dans les moments critiques, il n'est pas suffisamment répondu aux appels à la solidarité.

L'orateur est d'avis que la plupart des défections constatées lors des derniers mouvements de salaire sont dues au manque d'hommes de confiance, surtout au manque d'une solide instruction syndicale parmi les membres des fédérations en cause. Mais, en jugeant ainsi l'état de nos syndicats, il faut aussi tenir compte des grandes difficultés que rencontrent surtout les fédérations de l'industrie du bâtiment, à cause de la grande fluctuation de l'élément ouvrier, et les fédérations recrutant leurs membres parmi les ouvriers non qualifiés ou parmi les ouvrières.

A ce sujet, il serait nécessaire que la solidarité des fédérations mieux situées vienne à l'appui des fédérations faibles. Malheureusement, l'ancien comité directeur du Gewerkschaftsbund n'a pas trouvé à temps utile les moyens d'éviter que les fédérations en se développant s'éloignent trop les unes des autres. On s'en est aperçu lors des discussions sur les secours réciproques en cas de mouvements importants.

Malgré tout, il faut que nous arrivions à remplir notre tâche également sur ce domaine.

En comparaison avec le passé, il y a quelques progrès à signaler. Il y a un certain nombre d'années, le Gewerkschaftsbund avait versé 30,000 francs pour secours de grève, et on a trouvé que c'était une somme énorme.

Actuellement, les fédérations affiliées à l'Union syndicale dépensent en moyenne 300,000 francs par an pour des secours de grève, lock-out et représailles. En 1910, cette somme dépassa même un demi-million. Dans la même année, les fédérations ont versé ensemble 412,000 francs pour secours en cas de maladie et près de 100,000 francs pour secours de chômage, viatique et besoins spéciaux. Puisque, malgré les nombreux obstacles parsemés sur notre chemin, malgré les défauts et lacunes constatés dans nos organisations, on a pu obtenir de tels résultats, pourquoi ne serions nous pas capables d'obtenir plus à l'avenir et de tenir tête à un adversaire plus fort ?

Pour arriver à cela, *il faut que l'activité des fédérations et de leurs sections soit préparée et organisée de telle sorte qu'elle serve en même temps à l'organisation particulière et au but commun de l'ensemble des fédérations unies sur le terrain de la lutte de classe dans l'Union syndicale.*

(La fin au prochain numéro.)



Revue internationale.

Conférence syndicale internationale à Budapest.

Un des points les plus importants de la discussion était *l'action internationale de solidarité.*

Les propositions formulées par le comité de l'Union suisse des fédérations syndicales, pour lesquelles Huggler s'était chargé de présenter les motifs, ont été adoptées avec quelques modifications peu importantes comme suit :

a) Le Secrétariat international ne participera aux actions internationales de secours que dans les cas où plusieurs fédérations d'industries ou de métiers du même pays seront tellement engagées dans une lutte économique qu'elles se verront dans l'impossibilité de trouver les fonds nécessaires, soit dans leur pays respectif, soit dans l'organisation internationale professionnelle dont elles font partie.

b) Une action internationale de secours ne sera organisée qu'aux conditions suivantes :

1° Le centre national, dont l'organisation qui demande le secours fait partie, doit adresser une demande motivée de secours au Secrétariat international des syndicats. Cette demande contiendra un rapport sommaire sur les causes et la marche du conflit, ainsi qu'un aperçu des forces numériques et des capacités financières de l'organisation demandant des secours.

2° Les organisations demandant des secours doivent être affiliées à un centre syndical national adhérent au Secrétariat syndical international, à moins que cela ne soit rendu impossible par des conditions politiques particulières au pays en cause.

3° L'action internationale de secours ne continuera qu'aussi longtemps que les organisations en cause informeront régulièrement le Secrétariat international sur la marche des événements dans la lutte et si elles s'engagent à publier un compte rendu financier sur les frais occasionnés par la lutte.

c) Si les conditions stipulées sont remplies, le Secrétariat international doit organiser une action de secours. A cet effet, il adressera aux centres nationaux un appel contenant un bref exposé des motifs, le préavis du Secrétariat international et, autant que possible, des propositions précises sur la voie à suivre pour aider le plus efficacement l'organisation sollicitant des secours.

d) Lorsqu'il s'agit de mouvements de longue durée, le Secrétariat international devra veiller à ce que les centres nationaux participant à l'action de secours soient renseignés de temps à temps sur la situation et à ce

qu'un rapport sur l'issue du conflit et un compte rendu financier leur soient transmis le plus promptement possible après la fin du conflit.

Les amendements suivants, proposés par les syndicats des Pays-Bas, ont encore été ajoutés aux propositions de l'Union syndicale suisse :

« Le Secrétariat international pourra, en cas d'exception, organiser une telle action si le nombre des ouvriers d'une seule corporation engagée dans un mouvement est si grand que les moyens financiers nécessaires ne pourront être fournis ni par les organisations de leur pays, ni par leur Internationale professionnelle. »

Amendement à la résolution suisse, 2 : « e) tous les fonds seront adressés au Secrétariat International qui publiera, le mouvement terminé, un compte rendu financier. »

La proposition du centre national de Croatie : Amendement à la résolution suisse, 2 : « La conférence recommande aux centres nationaux des syndicats d'établir, avec des cotisations régulières des organisations affiliées ou de leurs adhérents, un fonds qui servira à secourir les grandes luttes à l'étranger, si une assistance financière deviendrait nécessaire. » a été renvoyée, parce que la majeure partie des délégués trouva que ces mesures seraient prématurées.

Seuls les délégués de la Confédération générale du travail de France firent opposition aux propositions de la Suisse, par crainte de voir l'autonomie de chaque pays restreinte, si un règlement de ce genre sur l'action internationale de solidarité était adopté. Il fut répondu aux camarades français que la liberté d'action des syndicats d'un pays quelconque ne se trouvait nullement atteinte par ces dispositions, puisque tout le monde est d'accord à ce que l'action internationale de secours ne soit considérée que comme exception et non comme règle. Ensuite les organisations syndicales doivent être habituées à faire leur possible pour pouvoir conduire leurs mouvements par leurs propres forces. Enfin, l'autonomie d'une organisation dépend de ses propres forces, elle commence à être limitée dès que l'on demande l'appui d'autrui.

Une circulaire ayant été adressée aux centres syndicaux nationaux par la Fédération américaine des *Industrial Workers of the World*, circulaire contenant de graves accusations contre l'*American Federation of Labour* et ses principaux militants. Elle donna lieu à la proposition suivante du centre national de l'Amérique : « La conférence décide que tout document venant de n'importe quel côté, et par lequel l'intégrité ou le caractère d'un centre national affilié au Secrétariat international serait attaqué, doit être transmis aux représentants officiels du centre en cause. Le Secrétariat international devrait retenir toute réponse reçue à ce sujet par le dernier. Si le centre mis en cause proteste formellement contre la publication du dit document, le Secrétariat international aura pour devoir de le retenir et de le soumettre à la prochaine conférence internationale qui décidera si les deux documents doivent circuler ou non parmi les centres nationaux affiliés, et cela avec l'opinion émise par la conférence syndicale internationale. »

Cette proposition fut approuvée par 12 voix contre 3 et une abstention.

La proposition commune des centres nationaux de la Belgique et des Pays-Bas :

« La conférence internationale des centres nationaux se tiendra tous les trois ans, à la date rapprochée et dans la même ville où se tient le congrès socialiste international », a été renvoyée à une prochaine conférence, parce que son adoption aurait en quelque sorte préjudicié l'invitation que l'*American Federation of Labour* a l'intention d'adresser aux organisations syndicales d'Europe. En 1915, à l'occasion de l'inauguration du canal du Panama, le